https://www.cdcla.fr/location-de-scooter/

Location de scooter

Vous recherchez un moyen de locomotion pour un emploi, une formation ou un rendez-vous médical ? La Communauté de communes Lyons Andelle, en partenariat avec l'association Ifair et la Mission locale de Charleval, met à votre disposition des scooters pour effectuer vos déplacements.

Qui peut en bénéficier ?

Tous les habitants du territoire Lyons Andelle ne disposant pas du permis de conduire ou de véhicules personnels.

Conditions d'éligibilités

- Utiliser le véhicule pour des raisons professionnelles ou médicales,
- Avoir 16 ans ou plus,
- Être titulaire du permis AM, anciennement Brevet de Sécurité Routière (BSR) sauf si né avant le 31 décembre 1987.
- Ne pas avoir de suspension de permis.

Les demandes sont à adresser à la Mission locale de Charleval qui vous accompagnera pour trouver les meilleurs solutions pour vos déplacements.

Contact

Mission locale de Charleval

13 rue Martin Liesse - 27380 Charleval
02 32 49 90 09 Contacter par mail